## ANNEXE 1 : DEMANDE DE DÉROGATION A L'OBLIGATION DE CLAUSTRATION¹ ET DE MISE SOUS FILETS DES PARCOURS²

## Références réglementaires :

- Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux niveaux de risque épizootique en raison de l'infection de l'avifaune par un virus de l'influenza aviaire hautement pathogène et au dispositif de surveillance et de prévention chez les volailles et autres oiseaux captifs
- Arêté du 8 février 2016 relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations de volailles et d'autres oiseaux captifs dans le cadre de la prévention contre l'influenza aviaire

Nom et prénom (ou raison sociale) du détenteur <sup>3</sup> :			Adresse du site d'élevage avicole :		
Numéro EDE de l'élevage ou numéro INUAV :					
Elevage spécialisé de	Nombre présent à +/- 20%	Elevage spécialisé de	Nombre présent à +/- 20%	Elevage spécialisé de	Nombre présent à +/- 20%
Poulets de chair	· <u>-</u>	Ratites		Elevage d'oiseaux d'ornement	
Poules pondeuses	-	Cailles		Etablissement de vente d'ojseaux d'ornement	
Dindes		Faisaņs		Centre de soins, zoo ou parc zoologique	
Pintades		Perdrix		Autre élevage spécialisé, espèce :	
Ojes 🧠		Pigeons destinés à la consommation			
Canards ` (races domestiques)		Pigeons voyageurs			
Canards colvert ou autres de canards gibier		Elevage fermier	,		

- Ne suis pas en mesure d'assurer le confinement ou la mise sous filet de mon élevage pour la raison suivante (cocher la case correspondant à la situation de l'élevage) :
  - O bien-être animal : préciser :
  - O technique d'élevage : préciser :
  - O cahier des charges liées à un signe officiel de qualité : préciser :
- Désigne pour réaliser la visite le vétérinaire sanitaire ......(nom et prénom) sous réserve de son acceptation

Je demande à bénéficier d'une dérogation telle que prévue par l'article 6 de l'arrêté du 16 mars 2016 sus-visé et :

- je m'engage à respecter les conditions de biosécurité définies par l'arrêté du 8 février 2016 sus-visé, y compris la réduction des parcours pour éviter les risques de contacts avec les oiseaux sauvages dans les zones humides ;
- je joins à ma demande une copie du compte rendu de la visite vétérinaire visant à évaluer mes pratiques de biosécurité.

Je prends connaissance que la dérogation ne pourra pas être accordée si les conclusions de la visite ou d'une éventuelle inspection par la Direction départementale en charge de la protection des populations ne sont pas favorables. En ábsence de réponse de l'administration ma demande est réputée acceptée dans un délai de 60 jours.

Date et signature

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> le confinement implique un toit étanche et des parois latérales interdisant toute pénétration d'oiseaux et sans continuité avec le milieu extérieur nar l'eau.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La protection d'un élevage ou d'un lieu de détention d'oiseaux par des filets implique la pose de filets recouvrant l'ensemble du parcours auquel ont accès les oiseaux et doivent interdire l'accès aux oiseaux sauvages de l'ensemble du plan d'eau mis éventuellement à disposition des oiseaux cantifs

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Le détenteur des oiseaux est la personne physique ou morale qui en assure la garde, il peut ne pas en être le propriétaire